

**Ontario.**—Le ministère des Mines offre une foule de services aidant directement l'industrie minière de la province. En voici une brève énumération:

*Division des terres minières.*—La Division s'occupe de toutes les questions visant l'enregistrement des concessions minières, l'évaluation des travaux, etc., et l'émission définitive des titres de propriétés minières. Pour rendre service aux milieux miniers, on dresse des cartes de townships particuliers, les tenant à jour de façon qu'elles indiquent les concessions disponibles et les concessions enregistrées et brevetées. Au fur et à mesure qu'on obtient d'autres renseignements par suite de nouveaux levés, les cartes sont revisées en conséquence. Les greffiers régionaux des mines occupent des bureaux aux points les plus commodes dans la province.

*Division de la géologie.*—Le personnel géologique du ministère s'occupe continuellement de cartographie et d'investigations géologiques. Des rapports détaillés et des cartes géologiques des régions examinées sont mis à la disposition du public. Dans bien des régions productives de la province, des géologues à demeure s'occupent de recueillir et de mettre à la disposition du public des renseignements concernant la situation géologique, les recherches effectuées et l'exploitation au sein de leur région. Un géologue spécialisé dans les minéraux industriels fait partie du personnel afin d'examiner les gisements de ce genre, d'enquêter sur les méthodes de traiter et de récupérer ces minéraux ainsi que de compiler des données sur les usages, les normes et les débouchés de ces produits. Il incombe à une section de la Division de recueillir et de diffuser des renseignements sur les nappes d'eau souterraines. Au cours de l'hiver, des cours d'instruction sont offerts aux prospecteurs à des divers centres de la province.

*Division des laboratoires.*—Le Bureau provincial des essais, logé dans l'immeuble de l'Est des édifices du Parlement, à Toronto, effectue à forfait des analyses par procédé humide et des essais pour établir le contenu métallique et rocheux des échantillons et rend gratuitement le même service aux détenteurs de coupons valides d'essai émis en vue de l'évaluation des spécimens prélevés sur les concessions minières. La *Temiskaming Testing Laboratories*, située à Cobalt, en plus d'effectuer des essais pyrognostiques et des analyses chimiques, dirige un atelier d'échantillonnage en quantité en vue surtout d'aider les producteurs de la région à vendre le minerai d'argent-cobalt. Un laboratoire d'épreuve des câbles, où l'on fait périodiquement l'épreuve de tous les câbles de remontage utilisés dans les mines, fonctionne sous surveillance de la Division de l'inspection.

*Division de l'inspection.*—La Division a pour principale attribution d'examiner toutes les exploitations minières, les carrières, les sablières, les gravières et certaines exploitations métallurgiques afin d'assurer la santé et la sécurité des employés. Des bureaux régionaux qui desservent des régions particulières fonctionnent dans les principaux centres miniers de la province. Des postes de secours aux mineurs dans les principaux secteurs miniers fonctionnent sous la surveillance de la Division de l'inspection.

*Expositions.*—Chaque année, le ministère présente des étalages relatifs à l'exploitation minière de la province à l'Exposition du Canada central, à Ottawa, à l'Exposition nationale du Canada, à Toronto, et à d'autres endroits de temps à autre.

*Division des publications.*—Les cartes et rapports du ministère sont tous distribués par l'entremise de la Division des publications, située au bureau principal du ministère.

*Bibliothèque.*—Une bibliothèque de renseignements miniers pour la gouverne du ministère et du public est attachée au ministère. Elle renferme surtout des publications et des cartes des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada, ainsi qu'une multitude de périodiques et de bulletins publiés aux États-Unis.

*Routes desservant les mines.*—En 1951, le ministère des Mines a adopté un projet de construction de routes dans les zones de la province riches en gisements de minerai, afin de les ouvrir aux prospecteurs, d'en faciliter le développement, et de donner accès aux exploitations minières. L'importance de ce projet dans le développement général de la région du nord de l'Ontario s'est bientôt manifestée et le gouvernement a voulu en agrandir l'échelle. A cette fin, il a établi, tôt en 1955, un comité inter-ministériel qui a la respon-